



COMMENT PRÉPARER SON ORIENTATION APRÈS LA 3^e ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR
VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe
de votre compte EduConnect
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

CHOISIR SON ORIENTATION Du : 15/12/2025 Au : 28/02/2026

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre : 09/03/2026

1

Avant le conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre choix d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle (comprenant la 1^{re} année du cycle de trois ans conduisant à une spécialité du brevet national des métiers d'art), 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole. Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix d'orientation par ordre de préférence.

2

Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter son avis sur les voies d'orientation choisies**.

DÉCOUVRIR LES FORMATIONS ET FORMULER SES DEMANDES

Du : 04/04/2026 Au : 22/05/2026

Conseil de classe du 3^e trimestre/2^{de} semestre : 01/06/2026

3

Avant le conseil de classe : formuler vos demandes

Connectez-vous à Scolarité Services pour **découvrir les formations et formuler vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez**.

Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle (comprenant la 1^{re} année du cycle de trois ans conduisant à une spécialité du brevet national des métiers d'art), 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation et des capacités d'accueil de l'établissement demandé.

4

Après le conseil de classe : répondre à la proposition d'orientation

Connectez-vous pour **prendre connaissance de l'orientation proposée par le conseil de classe et donner votre réponse**.

En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement pour décider de la suite à donner à votre démarche.

Pour l'admission dans un établissement à la rentrée prochaine, seules les demandes pour les formations en accord avec la décision d'orientation seront étudiées.

VOIR LE RÉSULTAT D'ADMISSION ET S'INSCRIRE

5

Fin juin

Connectez-vous à Scolarité Services pour découvrir la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le dans son nouvel établissement.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation3e

Si vous avez aperçu que vous avez fait une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.